



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2011

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JOND Claude, DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier

Procurations : JOND Claude à BESSY Pierre, DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Anthony CHAMBET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la séance du 19 juillet 2011 :

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2011, les élus présents sont appelés à faire-part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2011 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE A L'ORDRE DU JOUR ET EXAMEN :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre d'une question supplémentaire non prévue à l'ordre du jour concernant l'approbation du plan de financement des travaux pour l'éclairage des berges. La proposition est acceptée à l'unanimité.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 29 août 2011

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre Administration

1/ Recrutement d'agents recenseurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête de recensement de la population doit être effectuée en 2012. Celle-ci se déroulera du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

La commune va donc recruter 3 agents recenseurs en tant que « saisonnier non titulaire » du 2 janvier 2012 au 24 février 2012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement.

2/ Approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère

Monsieur le Maire présente le PPA de la vallée de l'Arve conçu par les services de l'Etat. Celui-ci comprend deux types de mesures qui ont pour but de réduire l'exposition des populations aux pollutions et de trouver des solutions face aux pics de pollutions.

Parmi les actions proposées par l'Etat sur ce vaste périmètre, la mise en place d'une interdiction de brûler les déchets verts (écobuage), l'interdiction – lors des pics – d'utiliser des chauffages bois peu performants et émetteurs de particules, et la réduction des émissions dues aux transports.

Les élus émettent un avis favorable (moins une voix, contre) sur le projet mais soulèvent les difficultés dans la mise en œuvre du projet sur le terrain. Par ailleurs, le report du trafic routier sur la vallée de l'Arve ou sur la Maurienne, selon les pics, apparaît gênante puisque l'on ne fait que déplacer la pollution.

3/ Approbation du schéma pour l'accueil des gens du voyage

L'Etat soumet aux communes du Pays du Mont-Blanc son nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc a déjà, actuellement, organisé cet accueil en intercommunalité avec deux aires d'accueil, à Sallanches et à Passy.

Le nouveau schéma prévoit notamment la création, sur le Pays du mont-Blanc, d'un terrain familial pouvant accueillir 16 caravanes fixes pour les gens du voyage « sédentaires » ainsi qu'une aire de grand passage de 4 hectares pour stationner 200 caravanes en saison estivale (aire tournante sur l'ensemble de la vallée de l'Arve, le Pays du Mont-Blanc ayant à l'accueillir tous les 4 ans).

La communauté de commune n'est pas favorable à ce schéma. En effet, cette dernière a déjà mis en place 2 aires d'accueil à Sallanches et à Passy entre 2003 et 2009 tandis que d'autres territoires hauts savoyards n'ont toujours pas réalisé les leurs. D'autre part, l'aire de grand passage n'est pas compatible avec notre territoire de montagne.

Enfin, l'idée du terrain familial est refusée, car elle apparaîtrait comme une inégalité avec le reste de la population. Les sédentaires doivent passer par les mêmes offres et obligations que les autres habitants du territoire puisqu'ils y vivent à l'année. Monsieur le Maire souligne le fait que nos stations doivent en priorité se pencher sur le problème du logement des travailleurs saisonniers. « Si nous devons faire des aires pour les gens du voyage sédentaires, alors il faut aussi que l'Etat et l'intercommunalité se penche sur la création d'aires pour les saisonniers qui vivent en camions ou en caravanes. »

Les élus émettent un avis négatif, à l'unanimité à ce schéma.

4/ Autorisation de signature de la convention avec la SAFER pour l'Alpage d'HOLVET

L'alpage d'HOLVET comprend 30 hectares de terrains, les propriétaires acceptent de vendre leurs terrains contre la somme totale de 95 000 Euros.

Monsieur le Maire explique que la collectivité peut espérer 60% de subventions si elle signe une convention avec la SAFER pour favoriser le maintien de l'usage pastoral des lieux et son développement. Les élus proposent d'y préparer le même plan d'action que celui fait l'an dernier au Plan de l'Are, à savoir une reconquête des espaces de pâtures qui étaient jusque-là grignotés par les buissons ou les sapins.

Monsieur Guy PERINET-MARQUET précise d'ailleurs qu'une action va être menée l'an prochain sur l'alpage communal des Evettes pour couper de nombreux petits sapins qui gagnent du terrain sur les pâtures.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés le principe de convention avec la SAFER pour l'acquisition de l'alpage d'Holvét.

5/ Augmentation du temps de travail – poste adjoint technique

Le Conseil Municipal propose d'augmenter le temps de travail de l'agent Emilie MOLINIE de 24 heures à 24,5 heures hebdomadaires suite à des dépassements d'horaires réguliers et à un changement d'organisation.

Les élus votent à l'unanimité cette augmentation de temps de travail.

Chapitre finances

6/ Demande de subvention pour l'Alpage HOLVET

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention au Conseil Général concernant l'alpage HOLVET suite à la signature de la convention avec la SAFER.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7/ Levée d'option d'achat sur un véhicule de déneigement

La location d'une année pour le véhicule de déneigement (HOLDER porte outil 4.8 et ses accessoires) se terminant en décembre 2011, implique la levée d'option d'achat.

Le solde restant à verser est 97 500 Euros HT.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

8/Avenants route de la Rosière (Lots 1 et 2)

Monsieur le Maire explique que pour finaliser le chantier d'aménagement de la voie nouvelle « La Rosière », il est nécessaire d'effectuer une augmentation du marché des travaux.

Cette augmentation comprendra deux lots comme suit :

Lot N°1 « Génie civil » : **66 862,50 € HT** de travaux supplémentaires ;

Lot N°2 « Revêtement et signalisations horizontale et verticale » : **69 147,39 € HT.** de travaux supplémentaires.

Ces travaux concernent notamment l'aménagement du réseau d'eau, le renforcement de la voirie et la sécurisation de la zone, la création d'un parking et d'un quai de bus non prévus initialement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Chapitre eau et assainissement

9/ Décision modificative N°1 du budget annexe eau et assainissement

Il s'agit d'ajuster les dépenses d'exploitation du Budget Annexe Eau et Assainissement, des écritures de régularisation budgétaire sont nécessaires.

Compte tenu, la Commune souhaite apporter des modifications, dans les conditions suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
60	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	17 499,00 €	
61	61551	Matériel roulant	- 2 000,00 €	
61	617	Etudes et recherches	- 15 000,00 €	
66	66111	Charges d'intérêts	1,00 €	
75	758	Produits divers de gestion courante		500,00 €
TOTAL			500,00 €	500,00 €

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

10/ Demande de subvention travaux sur Réon

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention pour les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées et de renouvellement de la canalisation d'eau potable « en Réon ».

Les travaux débiteront au printemps 2012 pour un montant estimé de 74 600 Euros HT pour la partie eau potable et 135 100 Euros HT pour la partie assainissement.
Monsieur CHAMBET Anthony propose qu'un dossier de subvention soit déposé auprès du S.M.D.E.A

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

11/ Tarifs contrôles assainissement individuel

Monsieur CHAMBET Anthony insiste pour que la collectivité encourage les usagers qui ont une installation non conforme effectuent les travaux nécessaires.

Pour cela il propose de ne pas impacter la redevance de 200 Euros aux usagers effectuant les travaux de mise aux normes puisque l'agence de l'Eau reverse une aide de 250€ pour l'animation et la coordination réalisée par le SPANC. La somme serait ainsi touchée par la commune qui, en contrepartie, ne facturera pas les 200 euros aux usagers (8 personnes concernées) qui auront agi dans le cadre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Chapitre urbanisme - foncier

12/ Prolongation de la déclaration d'utilité publique – route des Varins

Monsieur le Maire rappelle que la DUP arrivant à échéance, il convient d'effectuer une demande de prolongation afin de régulariser l'ensemble des parcelles impliquées. Tout est fait, malgré tout, pour que les derniers propriétaires régularisent avec la commune à l'amiable d'ici mi-septembre.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

13/ Modification parcellaire travaux Cassioz – autorisation et acquisition

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'acquisition actuelle est trop minime pour installer le mazot poubelles, la colonne de tri et le passage piéton; il demande donc l'achat d'environ 70m² de plus à la famille PATEAU pour un montant total de 9700 euros au lieu de 8350 euros prévu initialement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTION SOUMISE A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

14/ Approbation du plan de financement pour l'éclairage des Berges

Monsieur Pierre BESSY précise que les travaux débiteront la semaine prochaine au terrain de foot.

Le coût total des travaux est de 290 524,27 Euros dont 92 893,27 Euros pris en charge par le SYANE et 189 155 Euros plus 8 476 Euros de frais généraux pris en charge par la collectivité.

L'éclairage se fera grâce à des LED de 30 Watts posées sur des mats.

Monsieur BESSY Pierre précise qu'une moins-value aura lieu car 2 lampadaires inutiles seront retirés.

De plus, le projet avec détecteur de passage est abandonné, jugé trop compliqué et augmentant les pannes.

Une amplitude horaire d'éclairage sera programmée périodiquement.

Monsieur Guy PERINET-MARQUET estime que cette action n'aura pas de plus-value pour le tourisme et qu'il vaudrait mieux que les professionnels du tourisme fassent tous des efforts sur l'accueil ou la mise en valeur de leur produit. Les autres élus estiment, eux, qu'il s'agit, au contraire, d'une action forte qui valorisera la mobilité douce. Monsieur Jean-Claude DESRUES rappelle que, l'été, beaucoup d'animations ont lieu aux Varins, notamment au chapiteau, et que les gens privilégient la voiture du fait d'absence d'éclairages sur les berges alors qu'il s'agit d'un parcours piéton idéal pour les gens du centre village. L'éclairage devrait diminuer l'usage de la voiture et favoriser

l'offre de promenade en soirée. Par ailleurs, Monsieur Pierre BESSY rappelle que l'ensemble de l'investissement concerne aussi l'éclairage des espaces de jeux des Belles pour que le public puisse en profiter le soir.

Adopté à 12 voix pour. Une abstention.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des
ADJOINTS au MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL aux PROPOSITIONS des
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Pont de la Rosière :

Le début des travaux de déconstruction est programmé dans le courant de l'automne. Elle sera suivie d'une enquête publique cet hiver pour la reconstruction du pont. La réouverture du pont de la Rosière est prévue pour l'hiver 2012.

Licence de Taxi :

La société « ALPES TRANSPORT » demande à la collectivité l'autorisation de transférer sa licence de taxi à M. PETICAT, qui l'exploitera à son nom (il est déjà l'actuel chauffeur, mais salarié de la société Alpes Transports). Avis favorable du Conseil Municipal.

Bilan des marchés passés en procédure adaptée :

Monsieur le Maire dresse la liste des marchés passés dans le cadre de sa délégation.

Instruction des permis de construire :

Les villages de Cordon, Demi-Quartier et Domancy proposent à la commune de Praz de se regrouper afin d'embaucher un urbaniste chargé de l'instruction du droit des sols (permis, DP, contrôles, etc). Celui-ci effectuerait environ 25% de son temps de travail hebdomadaire pour la commune, mais le prorata reste à définir plus précisément. Cette embauche serait effective à compter de janvier 2012.

Il faut savoir que les trois autres communes fonctionnent déjà ainsi actuellement, mais avec Combloux. Or, Combloux a besoin d'un agent à plein temps et souhaite interrompre ce partenariat. Pour Praz, c'est une opportunité car, si la DDT instruit nos permis actuellement, cela cessera tôt ou tard. Nous devons déjà récupérer la rédaction des CU opérationnels en janvier. Il était d'ailleurs évoqué que l'instruction des droits du sol puisse être transférée à la future communauté de communes au 1^{er} janvier 2013.

Au regard de tous ces arguments, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'embauche d'un agent pour l'instruction du droit des sols avec les trois autres communes partenaires.

Sécurisation de la départementale :

Le Conseil Général a refusé au mois d'août la pose de barrières au centre de la chaussée dans le secteur de Belambra. C'était un souhait des élus pour ralentir les voitures dans ce secteur. Les services du Conseil Général ont proposé une réunion courant septembre afin d'étudier avec les élus les solutions possibles et conformes. Cette réunion permettra aussi d'évoquer les projets d'aménagement du centre et notamment le plateau surélevé que la municipalité souhaiterait construire devant l'école publique.

A noter que le Conseil Général, responsable de l'état de la chaussée sur la route départementale, a programmé des travaux d'enrobés sur la RD1212. Ils s'effectueront en septembre avec des vraies rustines (rabotage et reprise de la chaussée). Pour une remise à neuf totale, le Conseil Général souhaite, avant d'engager des travaux lourds, connaître nos projets et notre planning d'aménagement du centre village.

Mazot à poubelles Crystal d'Arly :

La réfection va bien avoir lieu en septembre. Il reste à régler le problème des boîtes aux lettres des riverains installées actuellement sur ce dernier et pour lesquelles les élus souhaitent le déplacement sur les terrains des propriétaires privés. Le maire est en contact avec la Poste pour trouver une solution. En attendant la réponse de cette dernière, les boîtes resteront provisoirement sur le mazot.

Mazot à poubelles des Aubrines :

La création du mazot poubelles des Aubrines (avec points de tri sélectif) ne sera pas effectuée cette année, un copropriétaire ayant voté contre. Il faudra attendre l'assemblée générale de la copropriété pour que cela puisse sans doute être validé dans les règles.

Canons à neige :

La reprise des travaux concernant les canons à neige est effective depuis ce jour. Le réseau atteindra donc bien le sommet du télésiège du Crêt du Midi dès cet automne. Une bonne chose pour la sécurisation neige du domaine skiable.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h30.

PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE le 31 août 2011 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 août 2011.

Signé Anthony CHAMBET, Secrétaire de séance.

Vu le Maire : Yann JACCAZ